



Les Amis du Livre en Aquitaine
www.amis-du-livre-en-aquitaine.fr

CHARTRE QUALITE 2017 **remise à chaque exposant**

Les municipalités qui nous accueillent souhaitent une manifestation de qualité pour leur image de marque et pour contribuer à leur politique culturelle.

Nous choisissons comme interlocuteur des communes où notre projet d'animation s'intègre dans leur politique culturelle, qui nous proposent un site ou un emplacement porteur au niveau clientèle et des conditions acceptables pour l'installation.

Un des objectifs de l'association est d'organiser des manifestations de qualité et nous souhaitons satisfaire la clientèle et nos partenaires.

Aussi, nous avons élaboré cette Charte Qualité qui remplace le Cahier des Charges de 2015 et qui s'applique aux exposants.

LE PRODUIT

L'exposant doit présenter des ouvrages en très bon état (pas de livres abîmés, tâchés, décollés, etc) et des thématiques différentes afin d'offrir un large éventail à la clientèle.

Vous vendez vos livres de déstockage sur d'autres manifestations.

L'exposant est tenu par la réglementation d'utiliser la méthode qu'il souhaite pour afficher les prix sans que le client soit obligé de demander celui ci. Nous vérifierons que cette obligation légale est bien appliquée.

L'exposant doit avoir son registre de police à jour en cas de contrôle des autorités.

Les exposants doivent maintenir une cohérence au niveau des prix sur l'ensemble des stands.
Pas de prix style vide greniers ou déstockage.

La surface réservée ne devra pas dépasser 2 mètres pour les catégories suivantes :

- Les livres de poche
- Les romans styles France Loisirs
- Les livres enfants par stand (excepté pour l'exposant dont c'est la spécialité et dont il m'a informé au préalable)
- Les bandes dessinées par stand(excepté pour l'exposant dont c'est la spécialité et dont il m'a informé au préalable)

LA PRESENTATION

La présentation des stands doit être soignée afin d'offrir une manifestation visuelle de qualité dans son ensemble et respecter les consignes fournies par la commune.

Les stands aux emplacements stratégiques par rapport à l'arrivée du public (par exemple :tête de gondole) doivent être exemplaires.

Toutes les tables doivent être recouvertes de nappes unies ou blanches,

Pas de déballage de cartons, de caisses, etc. au sol,

Pas de présentation dans des cartons, bacs plastiques (par exemple style cagettes à fruits, sauf bacs transparents) y compris sur les tables .

Dans un souci d'équité, l'association veille au respect d'une rotation des exposants sur les emplacements.

COMPORTEMENT

Vous devez être présent , y compris pour les auteurs, aux heures prévues d'installation et votre stand doit être opérationnel au public aux heures prévues d'ouverture.

La personne présente sur le stand et donc qui est en contact avec la clientèle (renseignements, encaissements, etc) et seulement celle ci, est la personne qui a remis à l'association ses documents réglementaires pour exposer.

La présence d'un exposant supplémentaire est subordonnée à l'acceptation de l'association.

L'exposant ne doit pas s'absenter de son stand sans prévenir et uniquement en cas de nécessité absolue (Plan Vigie Pirate).

Selon le matériel fourni, chaque exposant s'engage à ranger les tables, à laisser son emplacement parfaitement propre et à fermer ou plier sa tente ou bien son stand avant de partir.

Choisir de participer à une manifestation implique de travailler de manière solidaire afin de contribuer au meilleur fonctionnement de celle ci.

Cela entraîne en outre de ne pas penser qu'à soi et de respecter son engagement concernant le respect des conditions du règlement que l'on a signé auparavant.

Les exposants qui ne respecteront pas cette Charte Qualité ne pourront plus participer à nos manifestations.